



« *Tout ce qui intéresse le Morvan est nôtre* »

## L'éditorial

### Une semaine écossaise

Du 21 au 28 mai 2018, une trentaine d'hardis explorateurs de notre académie se sont aventurés en Ecosse. Accueillis à EDIMBOURG dès le premier jour par le consul de France, Monsieur Emmanuel COCHER, nous avons déambulé dans la ville haute, moyenâgeuse, puis dans l'élégante ville basse, géorgienne. Le lendemain notre confrère Jean-Loup FLOUEST nous a régales d'une conférence à l'Institut français consacrée à



"BIBRACTE, une des premières villes protohistoriques de l'Europe de l'Ouest" où nos amis écossais présents se sont mis à rêver qu'Edimbourg aurait pu être le "bourg des Eduens" !

C'est le fantôme de WALTER SCOTT qui nous recevait le troisième jour en son manoir d'ABBOTSFORD, niché dans les "BORDERS", la région frontalière entre l'Angleterre et l'Ecosse. Le quatrième jour fut consacré aux "LOWLANDS" et à la visite du château de STIRLING, verrou historique face aux voisins du sud.

Les jours suivants, nous avons tous été séduits par le spectacle des "HIGHLANDS", les landes, les lochs, comme le Loch Lomond, les montagnes comme le BEN NEVIS, et le Canal CALEDONIEN. Une seule déception, la mauvaise éducation de "NESSIE" qui n'a pas daigné se montrer alors que nous étions allés lui rendre visite au LOCH NESS.

Après avoir versé une larme sur le champ de bataille de CULLODEN, tombeau des espoirs jacobites, nous avons découvert à ABERDEEN une



industrielle, ouverte sur le large, où pétrole et whisky contribuent à un art de vivre contemporain.

Le cinquantenaire de notre académie était le prétexte à ce voyage, n'attendons pas le centenaire pour récidiver !

Jean-Marie de BOURGOING.

## Dans ce numéro

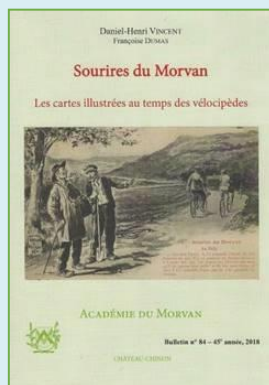
L'éditorial : Une semaine écossaise	page n° 1
Derniers bulletins parus	page n° 1
Autorisation de mariage au début du XIXe siècle	page n° 2
L'Académie et le Morvan dans 50 ans : Libre opinion	page n° 3
Echos et nouvelles	page n° 4

## Derniers bulletins publiés

- **Juillet 2018 Bulletin n° 84**

### Les cartes illustrées au temps des vélocipèdes

#### Auteurs Daniel Henri Vincent et Françoise Dumas



Le Morvan est, certainement une terre féconde pour l'humour cartophile en dessins légers accompagnés de propos en patois plus ou moins authentique. Certes, mais si on les regarde un peu mieux, elles révèlent un monde disparu, beaucoup moins drôle qu'il paraît. L'Académie du Morvan propose d'en examiner les principaux thèmes, les personnages mis en scène, la créativité des auteurs, des éditeurs et des dessinateurs, enfin leur signification profonde avec le concours de la linguistique et de l'ethnologie.

- **Février 2018 Bulletin n° 83**

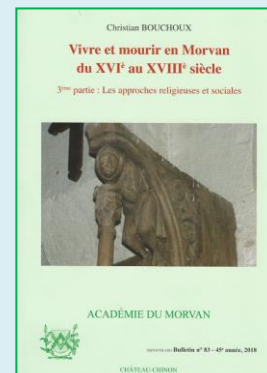
### Vivre et mourir en Morvan du XVI au XVIII siècle

#### Auteur Christian Bouchoux

Ce troisième bulletin relatif à la vie en Morvan sous l'Ancien Régime sera en partie consacré aux phénomènes religieux qui ont marqué l'histoire du Morvan...

La place de l'homme dans l'école, la famille, le niveau social, les métiers, la justice constitueront comme un second volet, les cahiers de doléance de 1789 résumant d'une certaine

manière quelques-uns des aspects précédents...



## Autorisation de mariage au début du XIXe siècle

Par Claude Péquinot

De nos jours encore, dans la plupart des états d'Afrique et d'Asie les mariages sont le fait d'arrangements familiaux commandés par des intérêts financiers, économiques ou sociétaux ; les futurs époux n'ont pas la possibilité d'exprimer leur volonté. Ailleurs les candidats au mariage n'ont besoin d'aucune autorisation pour épouser la personne de leur choix. S'il arrive parfois à certains garçons nostalgiques d'un passé révolu, de faire en bonne et due forme, une demande officielle au père de l'élue de leur cœur, c'est une simple formalité sans aucune valeur juridique, effectuée par pur amour de la tradition. Aujourd'hui les jeunes gens qui se marient en toute liberté pensent-ils que cela n'a pas toujours été le cas ? Les comédies de Molière nous rappellent que dans un passé pas si lointain, la loi exigeait le consentement parental pour la célébration des épousailles. Après le mariage, l'épouse passait sous l'autorité du mari, et il en sera encore longtemps ainsi ...

Le hasard a mis entre nos mains une archive, un acte authentique intitulé « autorisation pour Léonarde Bouchet à l'effet de se marier avec Paul Larrivé » daté du 13 septembre 1807 et portant en marge le numéro 343.

Ce jour-là par devant François Marie Dubois juge de paix à Moulins-Engilbert, assisté de François Mutel son greffier, «... a comparu en personne Léonarde Bouchet fille majeure de Hubert Bouchet journalier à Chancheur commune de Château-Chinon et de défunte Anne Perreau, ladite Léonarde Bouchet salariée demeurant en cette commune de Moulins-Engilbert section de Sermages ; laquelle nous a dit qu'il y a environ dix-huit ou vingt ans que Hubert Bouchet son père fut arrêté par la gendarmerie, qu'elle ignore les causes et motifs qui ont pu donner lieu à cette arrestation, que depuis ce temps elle n'a eu aucune nouvelle de lui, qu'elle ne sait le lieu où il peut être, s'il existe encore, mais qu'elle présume qu'il est mort, quêtant recherchée en mariage par Paul Larrivé, salariée à Sermages, section de même nom commune de Moulin-Engilbert, il se trouve un obstacle à cet Etablissement, lequel résulte de ce qu'elle ne peut se procurer le consentement de son père, s'il est encore existant, ni produire l'acte de son décès s'il est mort.

Que n'ayant, ni aïeuls ni aïeules, et étant dans l'impossibilité d'avoir le consentement de son père, dont elle ignore l'existence ou le séjour, elle a été conseillée de s'adresser au conseil de famille pour obtenir l'autorisation qui lui est nécessaire pour son établissement, et même indispensable, conformément à l'article 160 du code civil : qu'en conséquence elle a convoqué à l'amiable ce jourd'hui et par-

devant nous une assemblée de six de sa parenté, dont trois du côté paternel et trois du côté maternel pour composer un conseil de famille à l'effet de délibérer et donner leur avis sur l'autorisation qu'elle sollicite et nous a invité à en dresser acte pour lui savoir et valoir ce que de raison, et a déclaré ne savoir signer, de ce enquis... »



Comme Léonarde, qui devait avoir à l'époque quatre ou cinq ans, on ignore ce qui a valu à Hubert Bouchet d'être arrêté dix-huit ou vingt ans plus tôt, c'est-à-dire dans les années troubles de la Révolution, et s'il était encore vivant en 1807.

L'acte 160 du code civil de 1804 précise que « les fils et filles de moins de 21 ans dépourvus de parents et sans grands parents doivent obtenir le consentement d'un conseil de famille pour se marier ». Aussitôt sont convoqués un oncle, un cousin et un beau-frère du côté paternel, et trois cousins du côté maternel. Mis au courant de la situation et de la demande de leur parente le conseil de famille a délibéré et voici son avis :

« Lesquels parents nous ont dit s'être rendus volontairement et amiablement par-devant nous sur invitation de ladite Léonarde Bouchet et être prêts à délibérer et donner leur avis sur l'autorisation qu'elle provoque pour son établissement... »

«... les parents ont unanimement déclaré qu'il est à leur connaissance que Hubert Bouchet père de ladite Léonarde Bouchet est absent depuis environ dix-huit à vingt ans, qu'ils ignorent où il peut être et même s'il est encore existant, que ladite Léonarde Bouchet ne peut produire ni son consentement ni son acte de décès, quelle n'a ni aïeuls ni aïeules, qu'elle est âgée d'environ vingt-quatre ans, et par conséquent dans le cas de s'établir, que Paul Larrivé qui la demande en mariage lui convient parfaitement, en conséquence le conseil, vu l'article 160 du code civil, ainsi conçu, s'il y a ni père ni mère, ni aïeuls ni aïeules ou s'ils se trouvent tous dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les fils et filles mineurs de vingt et un ans ne pourraient contracter mariage sans le consentement d'un conseil de famille... »

«...Lesdits parents après avoir délibéré entre eux conjointement avec nous, le conseil, à l'unanimité des voix, a autorisé et autorise par ces présentes ladite Léonarde Bouchet à contracter mariage avec ledit Paul Larrivé, ou tout autre qui lui conviendra, également, conformément aux lois.

Laquelle autorisation, ladite Léonarde Bouchet a présentement acceptée avec reconnaissance et en a fait les remerciements au conseil de famille. »

Suivent les signatures du juge de paix et de son greffier et non des autres ne sachant signer.

Léonarde était âgée en réalité de vingt-trois ans d'après son acte de naissance. Selon l'article 160 du code civil elle aurait pu se passer de l'avis du conseil de famille. Dans ce cas précis, le conseil de famille a été réuni par le juge de paix afin de témoigner que la fille s'appelle bien ainsi et qu'elle est bien celle qu'elle prétend être. Elle a le droit de choisir son futur époux, mais elle doit donner la preuve de son identité, en l'absence d'un membre proche de sa famille. Des cas semblables ont été relevés.

Léonarde Bouchet et Paul Larrivé n'ont pas perdu de temps, ils se sont mariés le 29 septembre 1807 à l'église de Moulins-Engilbert. Huberte sa sœur âgée de 26 ans, qui avait dû faire la même demande d'un conseil de famille avait épousé Pierre Michot le 31 août de la même année.



On ne sait pas si, selon la formule consacrée, Léonarde et Paul furent heureux et eurent beaucoup d'enfants, mais une fille Françoise est née presque exactement un an après le mariage, le 28 septembre 1808.

Claude Péquiot

Sources :

Recherches de Jacqueline Bernard sur « le mariage des roturiers au XVIIIe siècle dans le canton de Moulins-Engilbert » (Académie du Morvan).

## L'Académie et le Morvan dans 50 ans : Libre opinion

Par Didier Verlynde

Le vendredi 15 juillet 2067, il y aura un siècle que fut fondé l'Académie du Morvan. En 1967, plusieurs Morvandiaux, amis de la culture et de la recherche, se proposaient en effet de créer une association pour la "défense et l'illustration" du Morvan, attachés qu'ils étaient à ce pays".

Le fondateur de l'Académie du Morvan, Joseph Pasquet, proposa comme devise : « **Tout ce qui intéresse le Morvan est nôtre** ».

Un siècle plus tard, en 2067, l'Académie du Morvan aura pleinement joué le rôle qu'appelaient de ses vœux ses fondateurs :

**Créer un centre intellectuel et culturel et de donner une âme au Morvan.**

Plus de 200 bulletins bisannuels seront publiés en cent ans et de nombreux ouvrages sur des thèmes qui visent à l'inédit et à la variété des sujets.

Comme toutes associations ou institutions, l'Académie du Morvan aura vécu les mutations engendrées par la révolution internet survenue à la fin du XXème et qui métamorphoseront nos habitudes de vie au cours du siècle suivant.

Dans les cinquante ans à venir, le virtuel aura progressivement remplacé les supports écrits, cela a déjà commencé au début du XXIe siècle, d'où une crainte légitime concernant la transmission des connaissances aux générations futures. Que restera-t-il de nos savoirs dans un monde sans cesse en mouvement ?

Au cours des cinq prochaines décennies, l'Académie aura publié de nombreux ouvrages et bulletins que ses adhérents et sympathisants auront pu se procurer par un simple clic depuis un terminal d'ordinateur et ce, quelle que soit leur position sur le globe et peut-être même dans le système solaire à une époque où se seront développées des bases lunaires et que nous aurons su coloniser la planète Mars.

Les thèmes abordés par l'Académie du Morvan auront également changé avec des sujets davantage tournés vers l'actualité, l'économie, l'environnement et le futur, même si l'histoire et la culture du Morvan resteront des thèmes centraux.

L'Académie du Morvan s'illustrera davantage par ses prises de position sur les problématiques majeures de son époque multipliant les causeries et les conférences avec la participation d'experts reconnus dans un souci d'accroître l'aura de notre association.

La physionomie des habitants du Morvan et sa démographie auront également connus des mutations. Loin des prévisions alarmistes de l'Insee, le Morvan aura regagné une partie de sa population perdue, même si jamais il ne retrouvera les niveaux records atteints à la fin du XIXe siècle. Château-Chinon, capitale du Haut Morvan, mais surtout les petites communes auront bénéficié d'un regain démographique à la différence des autres territoires périphériques et des petites et moyennes villes.



L'ouest du département de la Nièvre, en particulier aura continué à perdre des habitants avec une population départementale d'à peine 170 000 habitants, très éloignée des 345 000 habitants recensés en 1886, date de l'apogée démographique.

L'explication de ce maintien démographique sera à rechercher dans la volonté des habitants des grandes métropoles françaises et en particulier du Grand Paris de changer ses modes de vie à la recherche de calme, de pureté et d'authenticité. Cela aura été rendu possible en partie grâce à la politique menée par le Parc Naturel Régional du Morvan, créé en 1970 et qui au cours du siècle écoulé, mais surtout durant les cinq dernières décennies, aura su préserver l'authenticité des paysages du massif.

La révolution internet, avec la naissance de nouveaux métiers dont la liste serait trop longue à dresser et dont nous ignorons encore la teneur aujourd'hui, apportera une autre forme d'explication de ce regain démographique, et cela grâce au télétravail.

D'une manière générale l'économie et en particulier l'agriculture aura participé au maintien des paysages authentiques du Morvan. Après plusieurs décennies de crises du monde agricole, l'agriculture se sera elle aussi métamorphosée. L'hégémonie de la race charolaise, en partie voulue et due à la politique agricole européenne conduite par Bruxelles, aura su faire place à une agriculture diversifiée, privilégiant les circuits courts de distribution. Progressivement, les prairies morvandelles auront vu réapparaître des races bovines proches génétiquement de l'ancienne race morvandelle aujourd'hui totalement décimée, mais dont on aura su grâce aux efforts de l'INRA, recréer les caractéristiques à partir de souches de bovins importés de Slovaquie. (\*)

Les feuillus et plus particulièrement le hêtre auront ainsi regagné du terrain avec des perspectives de nouvelles utilisations, tout cela grâce aux efforts des principaux centres de recherches français et l'élaboration de nouveaux matériaux composites et éco-durables.

Malheureusement comme la planète entière, le Morvan connaît et subira encore davantage le réchauffement climatique, non sans conséquence sur la qualité des saisons avec des étés devenus caniculaires et des hivers pluvieux et par conséquent souvent neigeux.



Le Morvan comme tous les territoires se devra de rechercher son indépendance énergétique avec le développement des énergies renouvelables, même si cela ne sera pas sans contrainte sur l'environnement et les paysages avec le déploiement de l'éolien et du photovoltaïque. Les modes de transport, inéluctablement évolueront vers des pratiques de covoiturage avec les développements de modèles de véhicules hybrides et de voitures à hydrogène et sans chauffeur, utilisant soit le moteur à combustion interne ou la pile à combustible, la voiture électrique n'étant à mon sens qu'une solution transitoire. Des évolutions cependant difficiles à mettre en place dans le domaine agricole où les moteurs thermiques continueront à être utilisés sur des parcelles certes plus petites mais ne pouvant pas se passer des engins agricoles

Je dresse peut-être ici une vision utopique de l'Académie et du Morvan de demain, pourtant suis-je si éloigné des réalités ?

Didier Verlynde

## Echos et nouvelles

- **Dimanche 11 novembre 2018** : Centenaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, les communes au rendez-vous à 11 heures au son du tocsin à l'appel du Parc Naturel du Morvan.
- **Dimanche 11 novembre 2018 15 heures mairie d'Arleuf** : Dans le cadre du centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, découverte du seul site historique du Morvan : un bain militaire où étaient internés ceux qui refusaient de prendre les armes. On les envoyait casser le dur granit du Morvan.  
Renseignement : [contact@parcdumorvan.org](mailto:contact@parcdumorvan.org) / Tél. : 03 86 78 79 57
- **Dimanche 18 novembre 2018** : Fête du livre d'Etang-sur-Arroux.
- **Mardi 27 novembre 2018** : à la Maison du Parc à St-Brisson : La biodiversité en Forêt qu'est-ce que ça rapporte ? organisé par le Parc naturel régional du Morvan, l'ONF et le CRPF.



Le bœuf morvandiau peint par Rosa Bonheur en 1848

(\*) Rouard J.-C. (2011). *La vache morvandelle : à la recherche d'une race perdue* Rev. Sci. Bourgogne Nature HS 8 : 52-55

Il aura fallu attendre les effets négatifs du réchauffement climatique, avec plusieurs étés caniculaires pour comprendre que la monoculture du pin douglas, gelant et uniformisant les paysages, n'était sans doute pas la réponse la plus appropriée pour le développement de la sylviculture du Morvan, même si le Morvan produit des arbres de qualité recherchés par les transformateurs.



**Responsables de la Lettre de l'Académie** : Christiane ORAIN et Didier VERLYNDE  
**Académie du Morvan** Place du Champlain B.P 44, 58120 CHATEAU-CHINON  
**Téléphone** : 03 86 85 17 78 **Adresse de messagerie** : [academie-du-morvan@orange.fr](mailto:academie-du-morvan@orange.fr)  
**Rendez-nous visite à l'adresse suivante** : <https://www.academie-du-morvan.org>